



Le 08 octobre 2015

*Jour de grève et de
mobilisation*

Ce qui nous attend avec le COP :

- Point 6.5 : « rationalisation de la répartition des sites administratifs selon un objectif cible 2020 »
 - Il faut comprendre la fermeture de nombreux sites petits et grands avec une volonté de regrouper les services de la DT au siège de la DT et les services de l'agence au siège de l'agence, ce qui entrainera de fait de très nombreuses mobilités.
- Point 6.6 : « l'ONF regroupera ses fonctions support »
 - La fermeture de sites et le regroupement des fonctions de soutien, va entrainer des dizaines et des dizaines de **mobilités obligatoires**, alors qu'il avait été promis le contraire avant l'arrivée du nouveau DG.
- Point 5.1 : « la stabilisation des effectifs s'accompagne de la stabilisation de la masse salariale, grâce à un recours accru à des salariés de droit privé pour les fonctions qui ne relèvent pas d'actions de police. »
 - Une telle politique met fin au régime dérogatoire de l'EPIC ONF qui prévoit que tous les postes (hormis ceux d'OF) peuvent être pourvus par des fonctionnaires
 - Une telle orientation, signifie la fin des parcours professionnels pour les agents fonctionnaires et plus particulièrement les gestionnaires administratifs puisqu'ils seront nettement moins nombreux. En effet les évolutions de carrières des fonctionnaires sont très encadrées par les textes et chacun peut comprendre que 2%

de 10 ne permet pas le même nombre de promotions que 2% de 100. Or nous pensons que, chacun a droit à un déroulement de carrière.

- Le CAS PENSION c'est la charge de la retraite imposée à l'ONF et qui normalement revient à l'Etat,. Ceci est inacceptable, et de plus un taux de cotisation de 74.5% est insupportable pour l'Etablissement Pourtant le remplacement de fonctionnaires par des salariés ne désendettera pas l'ONF, car le delta de rémunération et charges ne sera que de 5 M€ pour un déficit affiché d'environ 400 M€ actuellement.
- Ce COP introduit volontairement la division des personnels en laissant croire que changer le statut des personnels permettra le retour à l'équilibre financier. **C'est totalement faux.**
- Demain, les fonctionnaires pourront-ils encore postuler sur tous les postes ? ... le DG exclut déjà tout ce qui touche au concurrentiel.
- Point 5.3 : une disposition législative prévoira la fusion des instances représentatives du personnel, comités d'entreprise ou d'établissement et comités techniques d'une part, comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail publics et privés d'autre part
 - Aucune négociation n'est prévue, c'est le diktat dans toute sa splendeur.

**Les gestionnaires
administratifs ne peuvent pas
rester sans réagir,
Se mobiliser 08 octobre est
une nécessité pour notre
avenir**